

*Au temps de st Vincent de Paul
... et aujourd'hui*

**LE BIEN
COMMUN**

Vous dites éditorial ? Il s'agit de cet article de fond qui reflète l'orientation générale de ce 113^{ème} numéro des *Fiches Vincentiennes*. Belle occasion de se souvenir d'où nous venons et où nous voulons aller. Ces « cahiers d'animation » voulaient donner corps aux souhaits des assemblées provinciales de Toulouse de 1968 et 1971. Les délégués voulaient une équipe de réflexion d'animation spirituelle, constituée de deux confrères versés dans l'étude de st Vincent, de deux pasteurs (monde ouvrier, monde rural), d'un spécialiste en formation permanente et d'un jeune prêtre. Ainsi se lança l'aventure à l'audience rapide et allant s'élargissant. En 1980, deux Filles de la Charité se joignent à l'équipe animatrice, des confrères de Paris aussi. L'objectif est clair : non à une étude historique et critique, oui à une lecture réfléchie rejoignant les grandes recherches pastorales du moment. Il faut chasser tout anachronisme qui deviendrait vite nostalgique et rechercher st Vincent et sa vision du pauvre et la vision du Christ envoyé aux Pauvres. C'est d'ailleurs l'heure conciliaire qui envoie au cœur de l'Eglise et du monde, selon *Gaudium et Spes*.

Le temps passant, une évolution s'amorce. Des numéros paraissent sur le regard, le prêtre, ... Le n° 100 - *Saint Vincent de Paul, maître de Sagesse* - marque comme une pause. Mais l'opiniâtreté dit de poursuivre ! En 2016, grâce à une nouvelle impulsion, deux numéros par an nous amènent à cette fiche 113 sur *Le Bien commun*. Ils sont accessibles en format pdf sur internet (<https://www.oeuvre-berceau-st-vincent.fr/saint-vincent-de-paul/approfondir-la-spiritualite-vincentienne/>) et restent imprimables et consultables à souhait.

Ainsi nous prenons conscience du bien commun que représentent ces cahiers inspirés par M. Vincent et Mlle Legras pour lire la vie et l'aujourd'hui de notre temps à la manière vincentienne. Pour ce numéro enfin à votre service, nous voulons :

- Evoquer la Bible, prolongée par la doctrine Sociale de l'Eglise,
- Donner deux témoignages à l'appui,
- Orienter la réflexion des utilisateurs par un questionnaire ajusté,

- Fournir une bibliographie pour un « aller plus loin » utilisable dans nos réunions de communauté, d'équipes et nos préparations de retraites, comme à l'accoutumée.

Le vincentien se sent à l'aise devant ces feuillets regroupés. Tout bien est commun, parce que communautaire et appelle au soin et au sens du partage. « C'est le bien de tous » dirait st Vincent (XII, 184). Dans un monde où l'individualisme est roi, nous avons à revenir aux sources. Soyons attentifs à ne pas nous approprier ce qu'une situation ou responsabilité du moment nous confie.

« Un bien n'est agréable que si on le partage » disait déjà l'antique proverbe !

LE BIEN COMMUN

« *La première règle avant d'agir consiste à se mettre à la place de l'autre. Nulle vraie recherche du Bien commun ne sera possible hors de là* », disait l'Abbé Pierre.

Le Bien commun dont il parle peut être matériel ou immatériel. Il est ce qui est bienfaisant à long terme pour l'ensemble des membres de la communauté humaine. Il est l'ensemble de ce qui favorise notre coexistence harmonieuse dans la création et par conséquent notre être même. Parlant du Bien commun, n'oublions pas les biens communs.

Les biens communs sont *tout ce qui est utile, bon, nécessaire, pour la vie*. Ils appartiennent à tous et ne sont la propriété de personne. Exemple : L'eau, l'air, le climat...

(Nous écrivons Bien commun avec un B majuscule pour distinguer des biens communs).

Que nous disent les Écritures concernant le Bien commun et les biens communs ?

Dans la Bible, les termes Bien commun et biens communs n'apparaissent pas. Il est plutôt question d'héritage et du « tout en commun ».

L'Ancien Testament parle de l'héritage comme un bien qui est commun à tous, car Il se transmet de générations en générations (cf. Nb 36,1-13).

Le Bien commun, comme héritage, se transmet aux fils et doit se transmettre aussi aux filles. *Il se transmet à ceux et celles qui peuvent bien s'en servir et le transmettent ensuite* (cf. Pr 17,2). Par conséquent, il est un héritage qui se mérite par une bonne conduite.

Il se transmet aussi au non Israélite, à l'étranger : 1M 2, 56.

Il se partage avec le pauvre : Is 58, 7.

Le Nouveau Testament parle du Bien commun et des biens communs en utilisant les mots : « ils ont tout en commun ».

« Les frères et sœurs étaient assidus à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. Ils vivaient ensemble, et avaient tout en commun ; ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous en fonction des besoins de chacun ... d'un même cœur, ils rompaient le pain dans les maisons, ils prenaient leurs repas avec allégresse et simplicité de cœur » ... (cf. Ac 2, 42-47).

A la suite des Écrits bibliques, l'Église a poursuivi la réflexion sur ces notions de Bien commun et biens communs. Celle-ci est consignée dans la Doctrine sociale de l'Église.

Le Bien commun est compris comme le *bien de « nous tous »*. Il est le principe organisateur de tout le discours social de l'Église en matière sociale, économique et politique. À partir de quelques textes de cet enseignement social, voici quelques caractéristiques du Bien commun.

A/ Le Bien commun est du ressort de la *justice sociale* (cf. '*Rerum Novarum*' 1891). Dans ce texte, le pape Léon XIII associe le bien commun à la valeur de l'équité. Il préconise une société dont le principe organisateur ne soit pas l'affrontement des classes mais la juste relation des personnes, en fonction de leur rôle au service de tous.

B/ Il a pour visée l'utilité commune et le partage. (cf. '*Quadragesimo Anno*' 1931). Le pape Pie XI, devant la misère provoquée par la crise de 1929, appelle à revoir le partage des richesses.

C/ Dans '*Mater et Magistra*' de Jean XXIII, le Bien commun apparaît également lié aux *droits humains et aux biens communs*. Ce texte associe le Bien commun aux conditions sociales qui favorisent l'épanouissement de l'individu. Ces conditions se réfèrent aux besoins essentiels de la vie humaine, aux biens communs : l'accès à l'eau, l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation, les soins, ... et aussi à la culture et la religion.

D/ Dans *Pacem in Terris*, l'Église montre la proximité entre le Bien commun et la *Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948*. Elle affirme aussi clairement le caractère universel du Bien Commun (en lien avec les biens communs) et le besoin d'une autorité mondiale pour le faire respecter.

E/ Dans ‘*Gaudium et Spes*’ (1965), le Concile Vatican II, en vue du Bien commun, met l’accent sur l’interdépendance entre développement intégral de l’homme et développement de la société (Cf. ‘*Gaudium et Spes*’ 1965).

F/ En 1967, dans ‘*Populorum Progressio*’ Paul VI associe le Bien commun à la *solidarité*. Le texte précise la dimension intégrale du développement, en indiquant qu’il s’agit du développement de tout l’homme et de tous les hommes. Il ajoute que la question sociale ne peut pas se réduire aux problèmes internes de chaque société. Il appelle fortement à une solidarité entre les pays pour assurer le Bien commun universel. Ce lien entre solidarité et Bien commun est aussi clairement affirmé dans ‘*Sollicitudo Rei Socialis*’ de Jean Paul II (1987).

G/ Dans ‘*Caritas in Veritate*’ en 2009, Benoît XVI unit le Bien commun à la charité. Il le définit comme la voie politique de la charité, et la charité comme principe régulateur et ordonnateur qui anime la dynamique du Bien commun.

H/ Dans ‘*Laudato Si*’ (2013) du pape François, le Bien commun renvoie à la protection de la terre en péril. Le texte invite à mettre en place des conditions qui peuvent sauver et protéger la terre qui est en péril, car il y a urgence climatique et chaque personne est invitée à changer son style de vie, sa consommation ainsi que sa productivité. Il appelle à construire un vivre ensemble dans la sobriété et la simplicité.

I/ Dans ‘*Fratelli Tutti*’ (2020), le pape François invite à se mettre au service du vrai Bien commun et de la Fraternité. Il est nécessaire pour permettre le développement d’une communauté mondiale, capable de réaliser la fraternité à partir des peuples et des nations. (‘*Fratelli Tutti*’ 154)

Ces différentes caractéristiques du Bien commun, dans la Doctrine Sociale de l’Église, nous interpellent et invitent, à rechercher vraiment le Bien commun. Ils nous poussent à nous concentrer sur un élément essentiel : la conversion intérieure, permanente, personnelle et communautaire.

Conclusion

La vraie recherche du Bien commun, aujourd'hui, nous invite à relever de nombreux défis.

D'une part, continuer la réflexion sur le Bien commun et les biens communs en vue d'actions concrètes.

D'autre part, prendre en considération les déclarations des organisations non-gouvernementales, des scientifiques et des sages, comme le Pape François, qui sont d'accord pour dire qu'un des défis urgents à relever est la protection de la terre. Le pape parle avec insistance de sauvegarder notre maison commune ... car elle semble se transformer toujours davantage en un immense dépotoir. Elle n'est pas en bonne santé (cf. '*Laudato Si*').

Un autre défi concerne l'eau, surtout l'eau potable. Deux éléments indispensables à nos besoins vitaux et au fonctionnement de nos sociétés. La pénurie de l'eau et surtout de l'eau potable sur la terre est inquiétante. C'est pourquoi le pape et d'autres éveilleurs de conscience lancent un appel à tous les responsables et dirigeants politiques, économiques, aux diverses administrations, à ceux et celles qui sont en mesure d'orienter la recherche, les financements, l'éducation et l'exploitation des ressources naturelles et de l'eau en particulier, afin qu'ils aient à cœur de servir dignement le bien commun, avec détermination, intégrité et dans un esprit de coopération (cf. message du pape François, signé par le secrétaire d'état Pietro Parolin, à l'occasion du 9^e forum mondial de l'eau).

Tous ces appels à la responsabilité s'adressent à chacun d'entre nous, femmes et hommes, en commençant par moi, pour un usage responsable des biens communs en vue du Bien commun.

Emmanuel TYPAMM, cm

Ouverture

Le bien commun peut aussi se vivre dans la rencontre de personnes différentes, partageant l'expérience de la vie spirituelle. Ici un témoignage d'une bénévole investie dans l'accompagnement de personnes handicapées physiques et mentales au sein du mouvement « foi et lumière ».

« Mon premier contact avec les personnes de « foi et lumière » a eu lieu il y a huit ans suite à une demande de participation à une retraite « foi et lumière » de quelques jours. Le contact avec ces personnes différentes a été révélateur d'un tas de choses chez moi :

- D'abord un coup de cœur mutuel
- L'acceptation l'un de l'autre,
- L'entraide, la joie de se voir et d'être ensemble, la sérénité et la

simplicité.

Nous profitons d'une relation sans filtre, sans faux-semblant où chacun est ce qu'il est dans toute sa vérité et sa fragilité. Je me suis sentie tout de suite à ma place où je peux être moi-même je peux laisser s'exprimer cet enfant qui est en moi sans retenue qui danse, qui chante qui joue sans avoir peur du regard et du jugement des autres. Ces personnes m'ont appris à me poser là où j'étais éternellement dans le mouvement. Elles m'ont également fait découvrir la patience, le respect des limites des autres et l'acceptation de mes impuissances devant certains faits (une probable incompréhension de ce que certains expriment).

Le groupe s'appelle « la barque » on est tous dans la même barque guidée par notre Seigneur le Christ. Nos épreuves sont portées ensemble, nous cheminons ensemble en communion pour traverser nos tempêtes.

Je me rappelle d'un séjour à Banneux dans un rassemblement d'environ 500 participants de « foi et lumière » où j'ai ressenti une telle ferveur dans leur prière que je me suis dit que si Dieu n'était pas là il serait nulle part.

Ils m'apprennent à vivre ma vie de chrétienne, à devenir le plus petit et à donner cet amour inconditionnel. Mon seul désir est celui de leur passer ce regard d'amour qui fait qu'ils sont un cadeau pour moi ».

Marleen

LE BIEN COMMUN SELON LES FONDATEURS

Aujourd'hui la notion de « bien commun » connaît une certaine actualité. Nous la trouvons chez st Vincent et ste Louise avec des accents différents.

I. UNE MANIERE COMMUNE DE VIVRE ENSEMBLE ET D'AGIR

Bien commun et communauté s'appellent l'un, l'autre. Dès que st Vincent et ste Louise mettent en forme leur institut, ils définissent comment vivre ensemble, et codifient les règles qui unifient les façons de vivre, dans l'harmonie et la paix. L'usage du bien commun est incontournable parce que bénéfique à toutes comme à tous. Il prime toujours sur le bien particulier.



« Tout au bien commun »

« Je crois, comme vous, Monsieur, qu'il a soin des affaires et grand soin que toutes choses aillent leur bon train ; et si cela se fait quand vous n'y êtes pas, il se fait encore mieux quand vous êtes présent ; car vous conférez ensemble et vous agissez, chacun de son côté, au soulagement de l'autre, et tout au bien commun. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne à tous l'esprit d'union et de support et qu'il augmente en vous celui de conduite ». (A Gabriel Delespiney - De Paris, la veille de Pâques [1650] – IV,14)

« Le bien commun le requiert »

« Je ne doute pas qu'on ne murmure de voir votre maison assez dépourvue pour les missions ; mais patience ; nous remplacerons peu à peu les ouvriers qui en ont été tirés. Ce qui me fait plus de

peine, est de ce qu'on s'en prend à vous, comme si vous étiez la cause de ne les avoir plus. Il faut néanmoins souffrir cette petite confusion ; et Dieu, qui sait le contraire, vous justifiera en son temps. Ne sait-on pas qu'il se fait des changements dans toutes les communautés et que ceux qui en ont la conduite générale disposent des hommes qu'ils ont en charge, en quelque part qu'ils soient, quand le bien commun le requiert, même au préjudice du bien particulier d'une maison ». (A Etienne Blatiron, supérieur, à Gênes - 28 juillet 1656 – VI,47-48)

Vincent aime donner des recommandations à l'occasion, et à propos du vœu de pauvreté, cette consigne :

« Toutes choses nous seront communes »

« *Article 3e. - Tous sauront que toutes choses nous seront communes. Nous voilà donc en communauté de biens, comme les apôtres et les premiers chrétiens. *Omnia illis erant communia* (toutes choses leur étaient communes), mais, comme il y aurait eu grande confusion à ce que chacun, à sa volonté, put prendre de ces biens, les apôtres y remédièrent eux-mêmes au commencement, les distribuant à chacun selon son besoin ; et après, ce furent les diacres ; ainsi faut-il dans une communauté bien réglée qu'il y ait des personnes choisies pour donner à chacun ses nécessités. Aussi y en va-t-il céans ».* (Conférence du [21 novembre 1659], *De la pauvreté* – XII,393)

« Tendre à rendre toutes choses communes
et à ôter les particularités »

« Madame Pelletier me vient de parler de ses meubles ; elle désirerait qu'on les mît dans quelqu'autre petite chambre. Elle ne parle point de les mettre ailleurs. Je lui ai dit que nous en parlerions et qu'il faut tendre à rendre toutes choses communes et à ôter les particularités. Or, ce langage lui semble un peu nouveau. » (A Louise de Marillac - De Saint-Lazare, ce mardi matin 1638 – I,436)



« Aucune singularité parmi nous »

« Dieu soit béni de la santé que sa bonté vous donne que je ne puis bien croire jusqu'à ce que je voie de l'écriture de ma Sœur Marie Lullen, car je ne saurais comprendre pourquoi elle ne m'écrit pas, après l'avoir assurée que je lirai bien son écriture. Je ne vous puis dire autre chose pour les grandes filles de l'hôpital que ce que vous en avez dit à Monsieur le Comte ², ne pouvant admettre aucune singularité parmi nous, et je crois lui avoir fait bien entendre cela dès ici, lorsqu'il me faisait l'honneur de me parler de ses saints desseins ». (L 217bis, *A mes très chères Sœurs Anne Hardemont et Marie Lullen*, Ecrits p.223)

L'exemple de l'habit est, à ce titre, significatif. Pour st Vincent de Paul et ste Louise de Marillac, il est - à l'époque - un moyen de lutte contre singularité et appropriation.



**« Que ce soit chose conforme aux autres
et qui puisse servir à la communauté »**

« J'ajoute à ce que nous avons dit, que c'est un acte de religion qui se pratique parmi vous ; car il n'est pas possible à une personne de communauté d'acheter quelque chose pour son contentement particulier. Pensez-vous qu'une religieuse ait la liberté de disposer de quelque chose et de faire son habit à sa fantaisie ? Oh ! non, c'est la religion* qui le lui fait faire et qui lui fournit tout ce dont elle a besoin. Ainsi, mes chères sœurs, vous avez cela de commun avec les religieuses, puisqu'une sœur ne doit jamais acheter quoi que ce soit pour se l'approprier, si ce n'est avec permission ; et encore faut-il que ce soit chose conforme aux autres et qui puisse servir à la communauté. Ainsi j'admire la conduite de la Providence, qui a mis cette sainte coutume entre vous ». (Conférence du 5 août 1657, *Usage des biens mis à la disposition des sœurs* – X,297-298)

** religion désigne aussi à l'époque l'état de religieux*



« Ne point prétendre changer de nourriture ou de vêtement »

« Et quand elles auront été suffisamment instruites elles-mêmes dès le commencement, elle (*la directrice du séminaire*) leur fera entendre la nécessité que les Sœurs de la Charité ont de se souvenir de leur première éducation, et qu'elles ne doivent point prétendre de changer de nourriture ou de vêtement que pour être plus approchantes de la manière de vie de leurs Maîtres qui sont les pauvres auxquels il faut toujours porter respect ». (A 91bis, *Règlement pour la maison principale*, Ecrits p.752)

II. DU CONCRET AU SPIRITUEL : UN ESPRIT COMMUN

Saint Vincent et sainte Louise se rendent à l'évidence. Pour une communauté, qui ne cesse de grandir, au jour le jour, il faut vivre de manière organisée. La pratique personnelle de la vertu fait du bien au corps entier ! Nous sommes là, aux portes d'une spiritualité propre à la tradition vincentienne : Un esprit commun nous fédère :



« Pour l'entretien et subsistance de quelques prêtres résolus à vivre ensemble et à s'unir en congrégation »

« Grâce aux confessions générales, dont la pratique, répandue en bien des bourgs et villages à la gloire de Dieu tout-puissant, a provoqué le retour d'un grand nombre à la vertu et même la conversion de quelques hérétiques, et fait espérer davantage pour l'avenir, les missions ont été couronnées de tant de succès que lesdits seigneurs Emmanuel et Françoise, témoins de ces heureux fruits et désireux de perpétuer l'œuvre salutaire des missions, ont donné 45.000 francs en l'an du Seigneur 1625 pour l'entretien et subsistance de quelques prêtres résolus à vivre ensemble et à s'unir

en congrégation, après avoir quitté, avec les titres et les emplois ecclésiastiques qu'on a d'ordinaire dans les villes, l'espoir même de s'en procurer à l'avenir, et cela, pour faire profession de s'adonner, sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des pauvres gens des champs. » (Supplique au pape Urbain VIII, du 1^{er} août 1628 – I,58)



« Nécessité qu'il y a que les règles obligent toujours à la vie pauvre, simple et humble »

« Cela m'a fait penser, mon Très Honoré Père, à la nécessité qu'il y a que les règles obligent toujours à la vie pauvre, simple et humble, crainte que s'établissant en une manière de vie qui requerrait plus grande dépense, et ayant des pratiques attirantes à l'éclat et clôture en partie, cela obligerait à rechercher les moyens de subsister en cette manière, comme serait faire un corps très intérieur et sans action, faire logement pour se séparer des allantes et mal vêtues, à cause, se disent quelques-unes que ce tortillon, ce nom de Sœur, ne portent point d'autorité, mais attirent mépris. Et je sais que non seulement les filles, mais d'autres qui seraient obligées pour honorer le dessein de Dieu au sujet du service spirituel et corporel des pauvres malades, ont grande disposition à cette manière tant dangereuse, pour la continuation de l'œuvre de Dieu, laquelle, mon Très Honoré Père, votre charité a soutenu avec tant de fermeté contre toutes les oppositions ». (L 655, A Monsieur Vincent, janvier 1660, Ecrits p.672)

Même la gratuité permet de vivre tout orientés vers la mission :



« Besoins communs »

« Ce qui restera du revenu du prieuré servira aux besoins communs de ladite congrégation. Moyennant quoi, le même archevêque de Paris, agissant en son nom et au nom de ses successeurs, a dispensé et déchargé pour toujours les prêtres de

ladite congrégation de la reddition des comptes touchant l'administration des revenus du prieuré, de ses annexes et dépendances, ainsi qu'en témoignent plus amplement les lettres de Jean-François, archevêque. Considérant, très Saint Père, que les conventions susdites tendent à la plus grande gloire de Dieu et que le haut patronage de Votre Sainteté et du Saint-Siège Apostolique contribuera à les rendre plus fermes, lesdits suppliants jugent opportun de vous demander, comme une faveur toute spéciale, que vous veuillez bien approuver et confirmer pour toujours, de votre autorité apostolique, le contrat passé entre eux, l'union à la congrégation de la Mission du prieuré de Saint-Lazare avec son église, ses biens, choses, propriétés et dépendances faite comme il est dit plus haut par Jean-François, archevêque, le contenu de ces lettres et des lettres susdites ... » (Supplique au pape Urbain VIII - Entre juillet et novembre 1634 – I,271)

« Cet amour réciproque »

« L'uniformité engendre l'union dans la Compagnie, c'est le ciment qui nous lie, c'est la beauté qui nous rend aimables et qui fait qu'en effet on s'entraîne ; et cet amour réciproque fait qu'on tâche d'avoir les mêmes manières d'entendre, les mêmes choses à vouloir et les mêmes desseins à poursuivre. Au contraire, si vous ôtez d'entre nous cette uniformité qui fait la ressemblance, vous en ôtez l'amour ; ce n'est plus qu'un corps défiguré et une désolation entière ; là où il y a des esprits singuliers, il y en a de divisés. Ces hommes qui veulent prêcher 'caeli caelorum' (en termes pompeux) qui veulent exceller, s'en faire accroire, que font-ils ? Ils engendrent l'envie dans les autres, qui voient cette singularité, laquelle n'est pas seulement une désuniformité, mais elle produit la désunion. Ceux qui sont singuliers dans le vêtir, ou le manger, ou les autres besoins communs font de la peine à ceux qui suivent la communauté. O misérable que je suis, je dois être à charge à toute la maison de ce que je ne suis uniforme aux autres. J'ai une chambre particulière et un lit particulier ; je me suis servi de l'infamie quand je n'ai plus pu aller et venir (c'est, ainsi qu'il

appelait le petit carrosse dont il se servait, voulant dire que c'était une infamie, pour lui et pour toute la Compagnie, qu'un homme de sa condition allât en carrosse), et je suis tombé en d'autres misères, je prêche l'uniformité et je suis difforme. O Sauveur de mon âme, ayez agréable de suppléer à ces défauts pour une puissante grâce qui me fasse servir la Compagnie par quelques pratiques de vertu, surtout par celle de l'humilité ». (Conférence du 23 mai 1659, *De l'uniformité* – XII, 251)

« Une sainte union qui nous donne un même esprit »

« Il faut nous donner à Dieu pour avoir entre nous une sainte union qui nous donne un même esprit, un même vouloir et non-vouloir et une même manière d'agir. Nous devons demander à Dieu qu'il nous fasse, comme les premiers chrétiens, un cœur et une âme. Faites-nous, Seigneur, la grâce que nous n'ayons pas deux cœurs et deux âmes, mais un seul cœur et une seule âme, qui informent et uniforment toute la compagnie ; ôtez-nous nos cœurs particuliers et nos âmes particulières, qui s'éloignent de l'unité ; ôtez-nous l'opération particulière, qui ne convient pas à la commune ; que nous n'ayons tous qu'un même cœur, qui soit le principe de notre vie, et qu'une même âme, qui nous anime en charité, en vertu de cette force unitive et divine qui fait la communion des saints. »
(Conférence du 23 mai 1659, *De l'uniformité* – XII,249-250)



« N'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit »

« Elles se souviendront que les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande, ne doivent être qu'une ; et parce que la nature corrompue nous a ôté cette perfection, nous séparant par le péché de notre unité qui est Dieu, nous devons par relation à la Sainte Trinité, n'être qu'un cœur et n'agir que en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes, de telle sorte que quand la Sœur qui est pour les Malades requerra l'aide de sa Sœur, la Sœur qui est pour l'instruction des Enfants, ne manquera pas de

lui aider, et ainsi celle qui est au soin des enfants demandant quelque secours à celle des pauvres, fera le semblable, n'envisageant l'un et l'autre emploi, que comme étant affaire de Dieu, et se considérant toutes deux ensemble choisies de sa Providence, pour agir unanimement ensemble ; il ne s'entendra donc jamais dire : c'est votre affaire, cela n'est pas la mienne ». (A 85, *Instructions données aux sœurs envoyées à Montreuil*, Ecrits p.764)

Tous les biens, matériels comme spirituels, sont des moyens au service de Dieu et des pauvres.

« Ce serait dérober le bien des Pauvres. »

« Elles feront conscience de mal ménager l'argent et autres choses qu'elles ont en maniant pour l'usage des Sœurs, se représentant que ce serait pécher contre la vertu de pauvreté, qu'elles ont promis de pratiquer, dès qu'elles ont pris l'habit et le nom de Servantes des pauvres, et pour empêcher les abus qui se pourraient glisser en l'usage, qu'elles feront de ce bien là, particulièrement à l'égard du vêtement ; ... Et pour ce qui est des vivres, drogues, linge, argent et autres choses destinées pour les Pauvres, elles se donneront bien de garder d'y toucher pour l'usage des Sœurs, sinon pendant qu'elles sont malades ; se souvenant que ce serait dérober le bien des Pauvres. » (Règles communes des Filles de la charité - version primitive)

III. SUPREMATIE DU BIEN DES PAUVRES EN CHRIST : UNE MYSTIQUE PARTAGEE

Nous découvrons un esprit qui mène à une mystique. Les fondateurs ont d'emblée compris le fin mot de l'Évangile : le pauvre est dans le Christ et le Christ est dans le pauvre. La vocation telle que Vincent en parle nous apparaît comme le bien commun ... la vocation universelle de l'homme c'est le bien commun, ce qui permet à l'humain

de devenir le plus humain possible, d'aller vers une humanité plus accomplie. Le bien commun est reçu de Dieu pour être partagé.



« Toute à votre chère vocation pour le bien des pauvres »

« Je suis bien aise d'avoir reçu votre lettre, dont la lecture m'a fait connaître que vous êtes toujours bonne fille, disposée d'être toute à Dieu, et toute à votre chère vocation pour le bien des pauvres, dont je remercie Notre-Seigneur, qui vous a appelée à son service d'une si bonne manière, et qui n'a pas fait cette grâce à tant d'autres filles qui sont dans le monde en danger de se perdre. Estimez beaucoup l'honneur qu'il vous a fait de vous choisir entre mille pour exercer ses bontés sur vous, et par vous sur ses membres affligés. » (*A la sœur Françoise Ménage*, 17 mai 1656 – V,616)

« Gloire de Dieu et service des pauvres sont liés, coordonnés, ils vont de pair ... c'est le principe de notre mystique commune ». Garder pour soi-même est contraire au bien commun, car celui-ci appelle la réciprocité, la mutualité chère à Saint Vincent (cf. SV XIII,642).

« De la gloire de Dieu et du bien des pauvres »

« Elle avait une grande liberté d'esprit pour ce qui regardait la gloire de Dieu, et parlait aussi franchement aux riches qu'aux pauvres, quand elle voyait en eux quelque mal. Un jour, sachant que des personnes riches s'étaient déchargées des tailles pour en surcharger les pauvres, elle leur dit librement que c'était contre la justice et que Dieu ferait justice de telles extorsions. Et comme je lui faisais remarquer qu'elle parlait bien hardiment, elle me répondit que, quand il y allait de la gloire de Dieu et du bien des pauvres, il ne fallait point craindre de dire la vérité ». (Conférence du 15 janvier 1645, *Sur les vertus de Jeanne Dalmagne* – IX,192)

« Épargner sur le bien des pauvres... C'est un sacrilège »

« Épargner sur le bien des pauvres en quelque paroisse pour se l'approprier, est-ce un péché ? - Oui mon Père. - Ah ! Dieu ! mes sœurs, c'est un sacrilège ; car c'est prendre quelque chose de Dieu à Dieu et se l'appliquer à soi-même, et je ne crois pas qu'une seule parmi vous tombe dans ce péché, non, il n'y en a point, par la grâce de Dieu ; car, mes sœurs, jamais ce péché n'est remis sans restitution, et non seulement pour le bien, mais aussi pour l'honneur. » (Conférence du 5 mars 1651, *Sur la confession* – IX,549)

« Des larronesses du bien des pauvres »

« Je ne trouve point que cela puisse venir que de ce qu'on commencera à retenir quelque chose du bien des pauvres. Ce n'est pas qu'il n'y ait d'autres crimes qui peuvent renverser cet œuvre ; mais celui-ci est un des principaux. Quel malheur si l'on donnait sujet de dire des Filles de la Charité qu'elles sont des larronesses du bien des pauvres, que ce sont des méchantes, qu'elles ont voulu s'approprier le bien des pauvres, sous prétexte de les servir, et qu'il ne faut plus avoir confiance en elles et que ce sont des méchantes ! » (Conférence du 20 août 1656, *Sur la pauvreté* – X,216)



« Que le bien des pauvres y soit conservé »

« La Sœur Servante et toutes les autres Sœurs auront grand soin de la bonne économie de la Maison, que le bien des pauvres y soit conservé, et en procureront tant qu'elles pourront l'augmentation par la connaissance que les personnes de dehors auront de leur bon ordre surtout de leur soigneux service des pauvres et du bon exemple qu'elles doivent donner, tant à ceux qui visiteront l'hôpital comme aux Malades mêmes, qui seront toujours témoins de leur charitable conduite. Elles ne retiendront personne de leur connaissance, à manger et coucher au dit hôpital, non pas même de leurs Sœurs de la Charité, si elles ne portent de quoi vivre comme il

leur est ordonné, et qu'elles aient permission d'y aller ». (A 84, *Manière de traiter les malades à l'hôtel-Dieu de Saint-Denis*, Ecrits p.747)



« Vous déroberiez aux pauvres ou à la communauté »

« "Voilà une mère qui me vient voir ; si je ne lui présente à souper, elle pensera que je n'ai point de charité d'en user ainsi". Parce que vous déroberiez aux pauvres ou à la communauté, vous devez ne pas lui présenter à manger. Il ne vous est point permis de donner le bien des pauvres, car ce serait contre la justice d'ôter à une personne ce qui lui appartient, pour le donner à une autre. A Paris, on ne manque pas d'hôtellerie pour prendre son repas. Il faut dire que vous n'êtes pas maîtresses de l'argent que vous avez entre les mains et que vous n'en pouvez pas disposer ... - Offenserai-je Dieu, si je le fais ? - Oui, vous l'offenserez. - Monsieur, cela semble bien rude à la nature. Oui, au commencement, mais par la pratique toutes choses deviennent faciles. » (Conférence du 8 septembre 1657, *N'inviter aucun externe à manger sans permission* – X,320-321)



« L'esprit d'union se nourrit dans les Communautés, »

« L'esprit d'union se nourrit dans les Communautés, la confiance s'y introduit fortement à la gloire de Dieu et sanctification des âmes. Sans cela, mes chères Sœurs, le royaume de Jésus-Christ ne saurait être en nous ; et avec cela, la paix et son amour nous posséderont entièrement. Que si vous sentiez quelque difficulté de cette manière, défiez-vous de vous-mêmes et croyez que tout le vieil homme n'est pas mort en vous. Oh ! que vous savez mieux que moi mes chères Sœurs, la nécessité que nous avons de nous surmonter ! Je supplie Notre-Seigneur vous en donner souvent la pensée. Je loue Dieu des bonnes dispositions de votre chère âme et en celles de toutes nos Sœurs, dont j'espère grand avantage pour votre perfection, pourvu que vous soyez fidèle à donner à Notre-

Seigneur ce qu'il vous demande. Je crois que vous n'y manquez pas connaissant que toutes les résolutions que vous faites viennent de lui, qui vous donne connaissance de ce que son amour désire de vous ». (L 394, *A ma sœur Cécile Angiboust à Angers*, Ecrits p.472-473)



« C'est le bien du bon Dieu »

« Je dis donc que les soeurs qui sont ici ou autres lieux, comme aux hôpitaux ou aux paroisses, et qui ont le maniement de quelque chose, sont obligées de le bien ménager et d'en user fidèlement. Premièrement, parce que c'est le bien du bon Dieu, en tant que c'est le bien des pauvres. C'est pourquoi vous devez en avoir grand soin, non seulement parce qu'il appartient à des pauvres qui en ont grand besoin, mais parce que c'est le bien de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voyez-vous, mes soeurs, une des choses que j'ai le plus crain, ou pour le moins autant qu'aucune autre, c'est qu'il y ait des personnes dans la Compagnie qui ne ménagent pas fidèlement le bien des pauvres. La raison en est parce qu'il est difficile de bien manier l'argent, que les plus sages ont peine de s'empêcher de ne pas s'approprier ce qui n'est pas à eux, quand ils seraient des saints, comme les apôtres. Cette qualité de manier l'argent porte avec soi un danger de se l'approprier, à moins de se tenir bien sur ses gardes. » (Conférence du 26 août 1657, *Ménager le bien des pauvres et de la communauté* – X,304-305)

Témoignage

« L'aventure de la création d'un habitat intergénérationnel nous a menés à nous poser ces questions : dans cette forme de vie partagée à laquelle nous nous destinons, quelle sera la zone d'intimité qui sera nécessaire à notre famille? Que nous attendons-nous à recevoir ? que serons-nous prêts à donner ?

En recevant et en accompagnant les personnes qui s'interrogent sur le fait de venir habiter dans la Maison Saint-Jean de Buglose, nous entendons ces mêmes réflexions, pour eux-mêmes. Et au travers de leurs propres questionnements, nous nous reposons sans cesse ces questions pour nous-même. Nous constatons que, lorsque l'on parle de construire un projet ensemble pour le bien de tous, tout le monde n'est pas au même niveau !

Notre modeste expérience – le projet est lancé depuis 3 ans seulement, nous permet d'identifier trois expressions du « bien commun ».

La première est physique : résider dans un habitat partagé intergénérationnel comme celui de la Maison Saint-Jean de Buglose, c'est d'abord choisir un bien, une maison chargée d'histoire pour y habiter avec d'autres. Il faut que nous recevions ce lieu comme une forme d'héritage, avec de la gratitude pour ceux qui en ont fait un lieu aussi accueillant aujourd'hui, avec le souci de le mettre en valeur, et le désir qu'il pourra être transmis demain à d'autres. Que ce lieu demeure vivant. Et si ce bien est commun, cela signifie qu'il n'est peut-être pas parfaitement à mon goût, qu'il n'est peut-être pas parfaitement ajusté à mon besoin, mais que les autres façonnent aussi ce cadre de vie... et c'est ce qui le rend beau.

Le deuxième niveau, c'est que nous sommes plusieurs à en bénéficier : il faut donc faire de la place pour chacun, et se plier ensemble aux règles de collectivité qui permettent d'éviter que les mauvaises habitudes des uns ne privent les autres du bon usage de ce lieu. C'est une forme de civisme. Et nous ne sommes pas interdits d'aller plus loin que les dispositions réglementaires : même si le bruit que je génère ne relève pas du tapage, peut-être puis-je faire attention à ce que, sans avoir nécessairement à me priver de mes activités, ma manière de vivre dans les lieux ne pèse pas sur mes voisins. Au-delà du civisme, nous espérons aussi que des liens d'amitié, parmi les

habitants, faciliteront les échanges et donneront à chacun le sentiment d’œuvrer pour le bien du groupe, le bien commun.

D’abord le lieu, puis ses habitants ... nous pouvons maintenant élargir à une troisième dimension : l’opportunité de faire le bien ensemble. Nous disons souvent aux personnes qui nous appellent car elles « recherchent un logement », que nous ne cherchons pas des locataires, mais des voisins ayant envie de s’investir dans un projet de vie, avec les autres et pour les autres. Venir vivre dans cette maison, c’est pour y trouver la possibilité de s’engager, de pratiquer la charité, de continuer à se sentir utile malgré l’âge, la solitude, les moments plus difficiles traversés. Et nous sommes heureux de contempler une forme d’entraînement naturel à l’échange et au partage. Chacun peut devenir « bâtisseur de bonheur », bâtisseur de bien commun. Cela aussi bien pour la maison et ses habitants que pour son environnement : le jardin, la nature, le Sanctuaire au sein duquel est construite la Maison Saint-Jean. Comme le dit notre Pape François dans sa Lettre Encyclique ‘*Laudato Si*’ (225) : « La paix intérieure des personnes tient, dans une large mesure, de la préservation de l’écologie et du bien commun, parce que, authentiquement vécue, elle se révèle dans un style de vie équilibré joint à une capacité d’admiration qui mène à la profondeur de la vie » .

Parmi les valeurs spirituelles qui sont à la source de notre projet, il y a cette inspiration vincentienne : « Voir dans mon voisin le visage du Christ », il y a également cette phrase de Saint-Ignace : « En todo, amar y servir » (En toute chose aimer et servir) et également le combat de Raoul et Madeleine Follereau : « Ce dont la personne fragile a besoin, c’est parfois moins d’assistance que de compréhension et d’amitié ». Trois visions complémentaires qui, de notre point de vue, invitent à participer à la construction du bien commun.

Stanislas et Sophie Blandin

Association Maison de Vie et de Partage Saint-Jean de Buglose
<https://maisonsaintjeanbuglose.org/>

POUR PROLONGER, PERSONNELLEMENT ET EN EQUIPE ...

- Chez st Vincent et ste Louise, une insistance paraît sur l'uniformité pour vivre le bien commun. Comment cela résonne-t-il en nous ? Quelles forces et freins pouvons-nous y déceler ?

- Le bien commun m'appelle à penser à l'autre, avant de définir ce dont j'ai envie et besoin. Dans un monde de surconsommation et d'individualisme exacerbé, c'est une attitude prophétique pour tendre au plus simple, elle demande renoncement. Quels déplacements intérieurs dois-je vivre pour qu'elle devienne fructueuse ?

- L'uniformité permet la ressemblance à condition de se laisser guider par l'amour...

N'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes ...

Comment puis-je améliorer mes collaborations à partir de ces idées fortes de nos fondateurs ? Comment notre lien avec Dieu Trinité nous aide-t-il pour œuvrer ensemble ?

- « La raison en est parce qu'il est difficile de bien manier l'argent » (X,305).

Dans toute structure, le risque de dérapages existe. Il mène à utiliser l'argent de tous aux bénéfices de quelques-uns ou à l'embourgeoisement de la structure. L'éviter nécessite bienveillance, exigence, et liberté intérieure. Quels moyens concrets mettre en place pour être dans la prévention ?

Bibliographie

Jacques BEAUCHARD, *Le bien commun, enjeu politique du développement durable*, Edition de L'Harmattan 2020

Christus, « Le bien commun : un combat spirituel », n°274 avril 2022

Conférence des Evêques de France, *Notre Bien commun : Connaître la pensée sociale de l'Eglise pour la mettre en pratique*, Editions de l'atelier 2016 (Tome 1&2)

Ricardo PETRELLA, *Le bien commun, éloge de la solidarité*, Edition Labor 1996

Antonin PUJOS, *Viser le bien commun*, Edition du bien commun 2020

Philippe ROYER, *S'engager pour le bien commun*, Edition Emmanuel 2022

Jean TIROLE (Prix Nobel d'économie), *Economie du bien commun*, PUF 2016



Animation Vincentienne

© Congrégation de la Mission, 425 route du Berceau, 40990 SAINT VINCENT DE PAUL
Tous droits réservés